

**Aide-mémoire du Président – Onzième réunion du groupe de travail I du
Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI
Jeudi 8 mai et vendredi 9 mai 2008
Vic Heard, Président**

Conclusion de l'examen des projets de stratégies pour les programmes techniques

1) Le Groupe de travail a achevé son examen des projets de stratégies pour les programmes techniques. Il a été noté que le groupe n'examinerait plus les projets en tant que stratégies isolées, mais une fois intégrées en tant que qu'éléments constitutifs du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme. Cinq autres projets de stratégies ont été étudiés:

- a) Assistance en matière de politiques et de stratégies, et politiques économiques, sociales, alimentaires et nutritionnelles (Annexe 1)
- b) Données de base et statistiques (Annexe 2)
- c) Intégration des questions de parité hommes-femmes et responsabilisation des femmes (Annexe 3)
- d) Environnement, changement climatique et gestion des ressources naturelles (Annexe 4)
- e) Cultures (Annexe 5)

2) Les membres ont souligné les éléments à prendre en compte, pour toutes les stratégies, dans la présentation finale du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme, à savoir:

- a) La FAO devrait dans l'immédiat concentrer ses ressources dans les domaines où elle détient un avantage comparatif certain, et ensuite envisager la création ou le renforcement de ces points forts s'il s'agit de combler des lacunes importantes à moyen terme. Les priorités et la focalisation au sein des stratégies étaient fondamentales, mais n'étaient pas suffisamment claires.
- b) Les partenariats étaient essentiels pour maximiser l'efficacité de ressources limitées et la FAO devrait, dans bien des cas, jouer un rôle de facilitateur, plutôt que d'acteur. Les stratégies devaient être explicites pour ce qui concerne les partenariats, et ne pas se limiter à les reconnaître comme étant une bonne chose.
- c) La sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation devaient être intégrés dans la plupart, voire la totalité, des stratégies (certains membres ont également estimé que le développement rural n'était pas dûment pris en compte, tandis que d'autres ont indiqué que le développement rural était un concept très vaste, englobant une grande partie de l'action de la FAO).
- d) Les stratégies devaient être holistiques, et certaines tendaient à être considérées comme des stratégies intéressant certaines unités plutôt que l'Organisation dans son ensemble.
- e) Les stratégies devaient prévoir l'analyse des nouveaux enjeux et intégrer des moyens souples pour y faire face.
- f) Le lien avec les recommandations de l'EEI et le degré d'acceptation de ces recommandations devait être clair.

3) Assistance en matière de politiques et de stratégies et politiques économiques, sociales, alimentaires et nutritionnelles: Il s'agit de l'un des domaines de travail les plus importants pour l'Organisation. Les membres ont insisté notamment sur les points suivants:

- a) Le rôle crucial des bureaux de pays et du soutien qui leur est apporté par les bureaux sous-régionaux et régionaux a été réaffirmé. Une modification du mandat et du profil des compétences des Représentants de la FAO était donc nécessaire, de même qu'une dotation en personnel adéquate dans les bureaux décentralisés.
- b) Le profil des organisations régionales avec lesquelles la FAO se propose de travailler devrait être clarifié.
- c) La stratégie devrait réserver une place plus importante aux politiques alimentaires, à la nutrition et au développement et prévoir des politiques pour renforcer la production et améliorer l'accès à la nourriture.
- d) La FAO devrait devenir une source permanente, non seulement d'avis, mais aussi de soutien aux pays et aux régions pour l'élaboration de leurs propres politiques.
- e) Les questions importantes déjà indiquées par le Groupe de travail n'avaient pas été prises en compte de manière adéquate, notamment: l'analyse et le plaidoyer à l'échelle mondiale dans les rapports de situation; le rôle du secteur privé et l'environnement propice nécessaire; l'analyse par produit et les politiques technologiques.

4) Données de base et statistiques: Les membres ont appris avec satisfaction que les travaux de redémarrage du système FAOSTAT avaient été menés à bien et que le système devrait être pleinement accessible au grand public dès la fin mai. Il a été noté qu'une évaluation des travaux de la FAO en matière de statistiques était en cours, comme recommandé par l'EEL. Les membres ont estimé que la proposition de stratégie était foncièrement solide, mais ils se sont demandés si ses ambitions concernant le renforcement durable des capacités dans les pays étaient réalistes:

- a) Les membres sont convenus qu'il était urgent de renforcer les capacités nationales de collecte et d'analyse de statistiques agricoles, mais ils ont noté que cela demandait des ressources très importantes. Assurer la durabilité des systèmes s'était révélé un défi majeur dans le passé, surtout dans les pays les moins avancés.
- b) Des efforts supplémentaires étaient nécessaires en parallèle pour améliorer la qualité des données produites par la FAO et la mise à jour des séries de données de base, une priorité absolue pour la prise de décision au niveau international et national.
- c) Les membres apprenaient avec satisfaction que la FAO utilisait les données recueillies par d'autres organisations comme EUROSTAT, au lieu de procéder à des opérations parallèles de collecte.

5) Intégration des questions de parité hommes-femmes et responsabilisation des femmes: Les membres ont appuyé d'une façon générale la stratégie proposée, même si beaucoup d'entre eux l'ont jugée trop vaste, estimant qu'une définition plus précise de la contribution attendue de l'Organisation aux questions de parité dans le domaine de l'agriculture et du développement rural serait nécessaire. Même si les membres ont apprécié la double attention donnée à l'intégration des questions de parité dans les pays membres et au sein même de la FAO, la stratégie a été considérée comme étant trop centrée sur les processus, avec une focalisation insuffisante sur les réalisations au niveau des pays. Les membres ont également insisté sur la nécessité:

- a) de disposer d'indicateurs vérifiables pour les produits des interventions en matière de parité hommes-femmes; et
- b) d'assurer la disponibilité de statistiques ventilées par sexe.

6) **Environnement, changement climatique et gestion des ressources naturelles:** Les membres se sont félicités de la présentation effectuée par la Direction, jugée plus spécifique que le document de stratégie qui, à leur avis, devait être holistique et couvrir l'ensemble des travaux de la FAO, en mettant l'accent sur son rôle au regard de l'interface entre l'environnement et le mandat de l'Organisation relatif à l'alimentation, à l'agriculture et aux populations tributaires de l'agriculture. Dans ce contexte:

- a) le continuum entre les activités normatives et l'aide aux pays devait être plus évident;
- b) la priorité donnée au rôle joué par la FAO pour une reconnaissance adéquate des domaines relevant de son mandat et de sa composition dans les politiques et les instruments mondiaux devait être claire;
- c) il a été noté que la FAO détient un avantage comparatif dans certains aspects des données et des statistiques relatives aux questions environnementales touchant à l'agriculture, aux forêts et aux pêches, et que les travaux dans ce domaine devraient être en accord avec la stratégie de la FAO pour les données de base et les statistiques et tenir pleinement compte des points forts des autres organisations, par exemple en matière de données relatives à l'eau; et
- d) il a été question des entraves institutionnelles à surmonter pour assurer l'intégration des travaux au sein même de la FAO.

7) **Secteur des cultures:** Tous les membres sont convenus de la nécessité d'une production agricole accrue et d'un meilleur accès aux cultures vivrières et que la FAO avait un rôle important à jouer à cet égard. Ils sont également convenus que la FAO avait une contribution essentielle à apporter, notamment pour le renforcement des capacités nationales et pour la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), les ressources phytogénétiques et d'autres instruments internationaux relatifs aux pesticides, etc. Alors que de nombreux membres ont mis l'accent sur l'assistance active aux pays dans le cadre des programmes de développement, soulignant notamment l'accès des agriculteurs aux semences améliorées, bien d'autres ont indiqué que la FAO était en position de force dans l'appui au renforcement des capacités techniques nationales pour l'exécution des programmes, et pour tous les aspects liés aux politiques (y compris les politiques technologiques et les questions institutionnelles comme le rôle du secteur privé et des ONG). Certains d'entre eux ont estimé que la stratégie devrait se concentrer sur les avantages comparatifs de la FAO dans la réponse aux besoins des membres dans un contexte sectoriel élargi. Les membres ont également souligné l'importance de l'assistance pour l'identification des possibilités d'investissement et leur réalisation. Des observations individuelles ont été formulées, notamment:

- a) les partenariats devraient être étendus aux multinationales productrices de semences et autres intrants;
- b) une plus grande attention devait être donnée à la réduction des pertes après récolte; et
- c) il conviendrait de réserver une plus grande place aux démonstrations pilotes (d'autres membres ont indiqué le suivi insuffisant qui leur était donné et la Direction a noté que les démonstrations pilotes devaient être utilisées de manière très sélective lorsqu'il y avait effectivement quelque chose à démontrer et un potentiel de suivi élevé).

8) Il a été souligné que les travaux avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) seront examinés par le Groupe de travail à une date ultérieure (en juin probablement) et qu'il n'y aura pas de document de stratégie distinct à ce sujet.

9) **Droit à l'alimentation:** Le Sous-Directeur général du Département économique et social (ES) a été invité à informer le Groupe de travail de la façon dont le Droit à l'alimentation avait été intégré au sein de l'Organisation. La Direction est convenue que les travaux dans ce domaine avaient été en grande partie limités au département ES. Il s'agissait maintenant d'en étendre l'intégration à l'ensemble de l'Organisation et d'élaborer de nouvelles directives.

10) **Ordre du jour futur:** Le Groupe de travail pourrait procéder à un examen plus approfondi des points suivants lors d'une prochaine réunion:

- a) Mise en œuvre du Droit à l'alimentation.
- b) Incidences du Plan stratégique du PAM (2008-2011) sur le Programme de la FAO.

Annexe 1

Projet de note stratégique Activités de la FAO en matière de politiques (Avis en matière de politiques et de stratégies; politiques économiques, sociales, alimentaires et nutritionnelles)

I. Analyse des besoins et avantage comparatif de la FAO

1. La formulation et la mise en œuvre des politiques des pays ont un impact fondamental sur la réalisation des Objectifs mondiaux définis par les Membres. Les options de politiques, fournies par le biais de services consultatifs, doivent être sous-tendues par un travail d'analyse portant sur l'impact des politiques formulées dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de l'environnement sur la pauvreté et la sécurité alimentaire et sur la relation entre l'agriculture, la faim et la pauvreté. Dans ce domaine la FAO doit nécessairement concentrer ses ressources, qui sont limitées, sur les domaines où son avantage comparatif lui permet de garantir les résultats. Un point d'entrée stratégique consiste à influencer sur les politiques et les stratégies qui régissent l'utilisation des ressources provenant de tiers (les gouvernements et leurs partenaires du développement). Le rôle fondamental de la FAO en tant que fournisseur d'avis en matière de politiques est clairement attesté par la forte demande qui émane de ses pays membres. Les tendances qui émergent suggèrent qu'à l'avenir les avis en matière de politiques seront de plus en plus axés sur les connaissances, par l'intensification du dialogue sur les politiques et par des initiatives facilitant les processus politiques.

2. Par ses caractéristiques uniques, la FAO détient un avantage comparatif dans le domaine des politiques et des stratégies:

- a. Elle est la principale enceinte et le lieu privilégié pour négocier les cadres de politiques à l'échelle mondiale dans le domaine de l'agriculture, du développement rural, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
- b. Elle a la possibilité de mener des activités multidisciplinaires relatives aux politiques sur des thèmes prioritaires de nature complexe tels que la faim et la malnutrition, la flambée des prix alimentaires, les risques transfrontières, les changements climatiques et l'énergie, grâce à l'assortiment unique de compétences réunies par son personnel au plan technique et socio-économique.
- c. Elle joue un rôle de plaidoyer prédominant en faveur du développement agricole, de la sécurité alimentaire et de la nutrition à travers la convocation de sommets et de conférences et l'élaboration de publications phares.
- d. Elle est en mesure de tirer parti des expériences des politiques nationales et régionales en raison de son réseau de bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux, de ses contacts directs et de ses relations de coopération avec les organisations régionales et les gouvernements.
- e. Elle bénéficie d'une image d'indépendance et de neutralité et son style de travail consultatif en fait un intermédiaire idéal, capable de soutenir des processus politiques complexes en fournissant des preuves fondées sur de solides travaux d'analyse.

II. Vision d'ensemble et objectifs stratégiques

3. *Vision*: La FAO sera la principale source d'avis indépendants et fondés sur des preuves en matière de politiques et de stratégies dans le domaine de l'agriculture, du développement rural, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la gestion des ressources naturelles. Elle sera le premier point de contact naturel des États Membres et elle servira aux donateurs de point de référence concernant les avis en matière de politiques et de stratégies dans les domaines de son ressort.

4. *Objectif stratégiques*:

- a. Des cadres internationaux de politiques sont mis en place pour l'agriculture, le développement rural, la sécurité alimentaire et la nutrition; ils répondent de manière intégrée aux défis émergents auxquels sont confrontés les pays membres.
- b. Des politiques et des stratégies intégrées sont adoptées au plan national; elles répondent aux défis complexes rencontrés par les pays membres dans la réalisation de leurs objectifs dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la gestion des ressources naturelles et sont cohérentes avec les cadres de politiques à l'échelle internationale.

III. Principaux résultats attendus

5. Les principaux résultats de cette stratégie sont les suivants:

- a. La communauté internationale est mieux équipée pour élaborer et adopter des cadres de politiques pour l'agriculture, le développement rural, la sécurité alimentaire, la nutrition et la gestion des ressources naturelles grâce aux nouvelles possibilités offertes par les processus politiques multipartites prenantes, à la fourniture en temps opportun des informations issues de travaux analytiques multidisciplinaires sur les thèmes prioritaires en matière de politiques et à la mise en commun plus systématique des leçons apprises.
- b. Grâce aux examens des politiques nationales et aux études de diagnostic régionales, les capacités renforcées des organisations régionales leur permettent d'affronter, sous tous leurs aspects, les défis posés par l'agriculture, le développement rural, la sécurité alimentaire, la nutrition et la gestion des ressources naturelles et de gérer des processus complexes aboutissant à des politiques et stratégies régionales communes et/ou à des politiques et stratégies nationales mieux adaptées et harmonisées.
- c. Les pays membres bénéficient de capacités et de connaissances accrues (fondées en partie sur les expériences et les analyses spécifiques des autres pays) pour prendre les décisions de politiques et de stratégie; les liens entre ces décisions et la formulation des investissements et des affectations budgétaires sont plus cohérents.
- d. Les gouvernements prennent de meilleures décisions concernant les politiques et les stratégies, en consultation avec les principales parties prenantes.

IV. Questions liées à la mise en oeuvre

6. Une masse critique de fonctionnaires de la FAO hautement qualifiés en matière de politiques et d'importantes ressources hors personnel sont nécessaires afin d'aligner tous les produits requis pour que la FAO devienne la principale source d'avis en matière de politiques dans les domaines relevant de son mandat (à savoir les études analytiques à l'échelle mondiale, les études de diagnostic régionales et les examens de politiques nationales, les

informations et la préparation aux politiques, les liens à double sens entre les activités normatives menées au siège et l'aide fournie particulièrement au niveau décentralisé). Il faudra pour cela mobiliser des ressources, notamment à travers un programme de partenariat multidonateurs, pour garantir la souplesse et la réactivité indispensables à la fourniture d'avis efficaces en matière de politiques et de stratégies.

7. En raison de la nature multidisciplinaire des questions abordées, un mécanisme spécifique sera nécessaire pour coordonner et intégrer les activités de la FAO en matière de politiques et de stratégie notamment la création d'équipes multidisciplinaires qui travailleront sur les thèmes prioritaires en matière de politiques. Au plan national, les travaux de la FAO dans le domaine de l'élaboration de politiques et de stratégies devront être étroitement liés à ses activités en matière de formulation des investissements et être menés en partenariat avec d'autres organisations, en tirant parti des avantages comparatifs de divers partenaires, notamment mais non exclusivement au sein du système des Nations Unies.

8. Il faudra également renforcer les capacités des bureaux décentralisés dans le domaine des politiques et de stratégies, en particulier les bureaux de pays qui constituent le principal canal de dialogue avec les Membres au sujet des politiques. La formation et le renforcement du personnel dans ces bureaux et la mise en place de mécanismes de soutien à partir du siège et des bureaux régionaux et sous-régionaux sont quelques-uns des moyens envisagés pour renforcer ces capacités.

9. Les activités de la FAO en matière de politiques à tous les niveaux reposeront aussi sur des partenariats fondamentaux avec d'autres acteurs dans ce domaine, tels que la Banque mondiale, l'IFPRI et les institutions nationales de recherche, afin de tirer pleinement parti des réseaux existants et de fournir ainsi aux pays membres les avis fortement axés sur les connaissances qui leur sont indispensables.

Annexe 2

Projet de note stratégique – Données de base et statistiques

I. Analyse des besoins et avantage comparatif de la FAO

1. La prise de décisions dans le domaine des politiques destinées à promouvoir la sécurité alimentaire, le développement rural et l'utilisation durable des ressources naturelles nécessite des statistiques pertinentes et fiables disponibles en temps opportun. La FAO joue un rôle central dans la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion des informations liées à la nutrition, à l'alimentation et à l'agriculture, y compris les forêts et les pêches, et elle est le plus souvent la seule source existante pour ce type d'informations. Les bases de données statistiques de la FAO sont largement utilisées tant au sein de l'Organisation que dans les pays membres, les organismes nationaux, régionaux et internationaux et le secteur privé. Ces bases de données constituent une ressource unique et inestimable qu'il convient de maintenir et de développer dans l'intérêt de tous. La FAO apporte ainsi une réponse déterminante aux besoins en matière de données de base et de statistiques sur l'alimentation et l'agriculture.

2. La FAO est l'institution technique des Nations Unies responsable des statistiques alimentaires et agricoles. L'avantage comparatif de la FAO repose sur sa longue expérience des statistiques dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture et sur sa relation unique avec les gouvernements s'agissant de l'échange de ces informations. Des activités sont également menées avec des institutions nationales et régionales afin d'améliorer la qualité de leurs données et d'assurer leur fourniture en temps opportun, à travers le renforcement des capacités. La FAO joue un rôle de chef de file dans l'amélioration des statistiques alimentaires et agricoles et, pour certains secteurs, les États Membres de la FAO ont adopté des Stratégies¹ afin de réaliser ces améliorations. En outre, les activités de la FAO dans ce domaine contribuent à l'amélioration des statistiques disponibles pour l'analyse de thèmes transversaux importants, tels que les questions de parité hommes-femmes dans le secteur agricole et rural.

II. Vision d'ensemble et principaux objectifs

3. **Vision:** La FAO fait autorité dans le monde en tant que source d'informations statistiques sur la nutrition, l'alimentation et l'agriculture, y compris les forêts et les pêches.

4. **Grands objectifs:** (i) les activités et politiques de développement dans tous les domaines relevant du mandat de la FAO sont fondées sur des informations statistiques fournies en temps opportun, pertinentes et fiables; (ii) les pays membres ont la capacité de produire des données statistiques fiables, au niveau national et infranational, sur l'alimentation et l'agriculture et sur le secteur rural dans son ensemble; et (iii) les systèmes statistiques du volet alimentaire et agricole sont adaptés aux besoins du XXI^e siècle.

5. Les activités de la FAO ayant trait aux données de base et aux statistiques soutiennent les trois Objectifs mondiaux définis par les Membres, en particulier l'Objectif 1 en vertu duquel la FAO est chargée de surveiller le nombre des personnes sous-alimentées.

¹ La Stratégie de la FAO pour l'amélioration de l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture (approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies) en 2003 et la stratégie de la FAO pour l'amélioration de l'information sur la situation et les tendances de l'aquaculture (2007).

III. Principaux résultats attendus et bénéficiaires

6. Les principaux résultats incluent:

- a. **Une capacité accrue aux niveaux national et régional concernant la collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques alimentaires et agricoles, notamment des données géospatiales, et un renforcement de l'appropriation nationale** – CountrySTAT sera l'outil privilégié pour atteindre ce résultat. D'ici deux ans, cette initiative sera pleinement mise en œuvre dans 17 pays d'Afrique subsaharienne et à moyen terme, elle devrait faire tache d'huile dans toutes les régions, au fur et à mesure que sera consolidé le rôle de CountrySTAT au sein du programme de renforcement des capacités statistiques de la FAO. L'accent mis sur le renforcement des capacités nationales et l'appropriation des pays, responsabilisera ces derniers en leur permettant d'affiner leur compréhension des questions liées à la sécurité alimentaire et au développement rural. Ils apprécieront également davantage l'importance d'une appropriation nationale de leurs données.
- b. **Une amélioration de la qualité des données** – Les questions de qualité sont au cœur du processus d'amélioration des statistiques compilées par la FAO. Tandis que cette dernière ajoute de la valeur aux données à travers l'élaboration d'indicateurs et l'analyse, la qualité de base des données fournies par les pays membres demeure un problème fondamental. La qualité se décline en une série de facteurs, notamment la disponibilité, la fiabilité et la fourniture en temps opportun et pour chacun d'entre eux, de grandes lacunes subsistent dans de nombreux pays, en particulier dans les pays où de telles données serviraient absolument pour évaluer l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité. La FAO intensifiera ses efforts auprès des pays membres en vue d'améliorer la qualité des données qu'ils communiquent.
- c. **Des activités statistiques mieux coordonnées** – Bon nombre de questions liées à la gestion des ressources naturelles, notamment les eaux, les sols et les ressources aquatiques, ne peuvent être résolues au niveau national et exigent une gestion coordonnée au niveau régional et international. L'harmonisation des données, des statistiques, des indicateurs et des méthodes analytiques et de gestion améliorera la transparence et la communication entre les institutions participantes, facteur essentiel pour la prise de décision, surtout en cas de rivalité d'intérêts. Au sein de la FAO, un plan statistique sera préparé et régulièrement mis à jour et un comité de coordination statistique sera créé pour en suivre la mise en œuvre. Grâce à une meilleure coordination de toutes les activités statistiques et à un contrôle de qualité amélioré au sein de la FAO, les statistiques et variables dérivées disponibles dans les bases de données gagneront en cohérence et comparabilité.

7. Les principaux bénéficiaires sont les décideurs à tous les niveaux, du secteur public comme du secteur privé. L'amélioration des statistiques permettra d'aboutir à des décisions mieux étayées, dans l'intérêt de tous. Conformément au mandat de la FAO, des estimations plus précises des populations sous-alimentées et vulnérables permettra de mieux cerner les problèmes avec, à la clé, un meilleur ciblage de l'aide.

IV. Questions liées à la mise en oeuvre

8. L'EEI a recommandé d'entreprendre un réexamen complet des besoins statistiques pour le XXI^e siècle, largement ouvert à la participation des utilisateurs, en commençant par les besoins en matière d'information en vue d'établir par qui elle doit être fournie et dans quel but (EEI:610). Une évaluation extérieure est actuellement en cours pour étudier ces questions; ses

conclusions joueront un rôle essentiel dans l'orientation future des activités statistiques de la FAO. Le renforcement des bases de données géoréférencées sur les ressources naturelles et les données concernant les ressources en eau sont prises en compte dans la note stratégique sur l'environnement, les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles.

9. La première modification proposée consiste à faire en sorte que les institutions statistiques nationales et autres pourvoyeurs de statistiques au plan national deviennent plus responsables de leurs propres données. Pour garantir la cohérence et la comparabilité au niveau international, la FAO continuera à faire des estimations et des prévisions et à entreprendre des analyses statistiques dans les domaines clés. La FAO se concentrera de plus en plus sur l'amélioration des méthodes, sur les concepts et définitions et sur les conseils relatifs au programme de statistiques agricoles à l'échelle mondiale. Le renforcement des capacités inclura aussi la fourniture de directives et d'outils statistiques normalisés ainsi que la fourniture d'une assistance technique de qualité au sein d'un cadre intégré (CountrySTAT, FIRMS, D4Science). En outre, l'Organisation restera ouverte aux besoins émergents en matière de données et s'efforcera de développer la valeur ajoutée des données nationales en renforçant ses propres capacités d'analyse.

10. Pour inciter les pays à assumer une part croissante des responsabilités dans ce domaine, il faut prévoir d'autres initiatives visant à disséminer les statistiques sous des formes plus utiles pour la communauté des utilisateurs. Ce sont, entre autres, la diffusion améliorée des produits statistiques et dérivés (multi source) incorporant les inventaires des ressources et des récoltes, des cartes, des analyses et des interprétations. À cette fin, des partenariats avec d'autres institutions seront nécessaires.

11. La coordination et la consolidation des données, des informations, des statistiques et des activités sont un problème essentiel qui devra être affrontée tant au sein de l'Organisation qu'avec les partenaires. Un partage accru des informations et l'utilisation des informations existantes, par opposition à la collecte de nouvelles série de données, seront activement recherchées et les doubles emplois seront progressivement éliminés (EUROSTAT/UNSD/OMC/ONUDI). La FAO intensifiera son rôle de chef de file et de coordination en mettant pleinement à profit les mécanismes de coordination en place (Conférence, Comités techniques, mécanismes de coordination statistique interinstitutions) et en renforçant ses partenariats avec d'autres organismes internationaux (organismes des Nations Unies, Banque mondiale, FMI, OCDE, organisations internationales, régionales et nationales).

Annexe 3

Projet de note stratégique – Questions de parité hommes-femmes

I. Analyse des besoins et avantage comparatif de la FAO

1. Les hommes et les femmes des zones rurales jouent des rôles différents et complémentaires dans l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire, au niveau des ménages et des communautés, mais les inégalités diffuses entre hommes et femmes et la faible autonomisation des femmes continuent d'entraver la progression de la lutte contre la faim. La FAO est appelée à accorder une priorité plus élevée aux questions de parité hommes-femmes afin de surmonter les inégalités que l'EEI caractérise comme « une perte majeure au plan socioéconomique mais aussi [d']une injustice et [d']une entrave à la réalisation de la sécurité alimentaire des ménages et des communautés ». (EEI § 646). L'éradication de la pauvreté extrême et de la faim (ODD 1) ne peut être réalisée sans l'instauration de chances égales pour les hommes et les femmes et sans l'autonomisation des femmes.

2. *Avantages comparatifs*

- a. La FAO est forte de plusieurs dizaines d'années d'expérience et de leçons apprises grâce aux activités menées, en mode intégré et multidisciplinaire avec divers partenaires, sur la parité hommes-femmes dans les domaines de l'agriculture, des pêches et des forêts. La FAO a démontré qu'elle possède la capacité de traiter des questions de parité hommes-femmes dans le cadre des nouveaux défis posés au développement, tels que le VIH/SIDA, l'augmentation des cours des denrées alimentaires et les changements climatiques. Son avantage comparatif tient à son aptitude à rassembler des compétences techniques, à élaborer des produits normatifs, à tester des méthodes sur le terrain et à fournir *aussi* des avis en matière de politiques sur la parité hommes-femmes dans les domaines spécifiques de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire.
- b. La FAO occupe un créneau unique dans le système des Nations Unies et dispose du mandat et de l'expérience requis pour intervenir sur les problèmes de parité entre les sexes dans le contexte des moyens d'existence ruraux, de la pauvreté rurale et de la lutte contre la faim.
- c. Grâce aux fonctionnaires de son cadre organique au siège et dans les bureaux régionaux, la FAO possède des compétences techniques solides pour traiter des questions de parité hommes-femmes dans les zones rurales, tant par l'amélioration des connaissances que par le renforcement de ses capacités dans ce domaine.

II. Vision d'ensemble et principaux objectifs

3. *Vision*

Les pays membres se tourneront vers la FAO comme unique source d'avis faisant autorité sur les problèmes de parité entre les sexes dans le contexte des moyens d'existence ruraux, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, en lui reconnaissant la qualité de centre d'excellence aux fins du renforcement des capacités d'intégration des considérations de parité hommes-femmes dans leurs politiques.

4. Objectifs

- a. Contribuer aux efforts déployés par les pays membres pour réduire la faim et la pauvreté rurale en réduisant les inégalités entre les sexes en ce qui concerne l'accès aux ressources, aux biens et aux services et la prise de décision dans les zones rurales.
- b. Application par toutes les unités de la FAO d'approches différenciées en fonction du sexe dans leurs politiques, programmes et projets.

III. Résultats

Résultat	Activités/questions
A. Base de données concrètes améliorée pour l'adoption, en connaissance de cause, de politiques plus efficaces.	Les activités normatives et le travail au niveau national se poursuivront dans le but de collecter les informations et les données requises pour la fourniture d'avis en matière de politiques, le renforcement des capacités et l'intégration effective des considérations de parité hommes-femmes dans les politiques. L'accent sera mis sur l'amélioration des capacités de collecte et d'analyse de statistiques ventilées par sexe, notamment dans le cadre des enquêtes auprès des ménages et des recensements agricoles. Les aspects liés à la parité hommes-femmes des questions prioritaires pour la FAO seront étudiés, y compris l'emploi rural, les questions de santé, notamment le VIH/SIDA, les changements climatiques et les bioénergies.
B. Politiques agricoles et de sécurité alimentaire sensibles aux différences entre les sexes	L'accent sera mis sur les pays visés par l'initiative pilote « Unis dans l'action » (à partir de 2008), en passant progressivement aux autres pays. Les parties prenantes seront mises à même de veiller à ce que les initiatives prises dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'agriculture encouragent l'autonomisation des femmes et réduisent effectivement les inégalités entre les sexes s'agissant de l'accès aux ressources, aux biens et services et de la prise de décision dans les zones rurales.
C. Partenariats renforcés entre les divisions et avec d'autres organisations	Selon la suggestion de l'EEL, les partenariats avec d'autres organisations seront renforcés afin d'optimiser les ressources, d'améliorer la coopération, de profiter mutuellement des enseignements tirés, des connaissances et des produits normatifs des uns et des autres et d'être « Unis dans l'action » [comme pour la stratégie d'intégration des questions de parité hommes-femmes pour la grippe aviaire, mise au point en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies au Vietnam]. Des partenariats sont prévus pour: le renforcement des capacités (FIDA, PAM, Banque mondiale); les outils, méthodes et enseignements tirés (réseaux des Nations Unies et de l'OCDE); les produits normatifs (FIDA, PAM, Banque mondiale, UNESCO, OIT); « UNIS DANS L'ACTION » (un pays pilote de l'initiative « Unis dans l'action », tel que la Tanzanie ou le Mozambique préparant son rapport à la CEDCF pourra être sélectionné pour élaborer une stratégie d'unité dans l'action garantissant la prise en compte de toutes les questions liées au respect de l'équité pour les femmes rurales.

<p>D. Qualifications du personnel renforcées au siège et dans les bureaux décentralisés grâce à la formation,</p>	<p>Les pays membres, le personnel du siège et des bureaux décentralisés de la FAO auront une meilleure compréhension des concepts de parité entre les sexes et de la façon de résoudre les inégalités fondées sur le sexe dans leurs activités de lutte contre la faim et la pauvreté rurale. Le renforcement des capacités relève du budget des mesures à effet rapide/mise en oeuvre rapide de l'EEl. Des plans sont en cours d'élaboration pour assurer au personnel de la FAO, au siège et dans les bureaux de terrain, une formation sur les questions relatives à l'autonomisation responsabilisation des femmes conformément à la recommandation de l'EEl (§ 649). Des coordonnateurs chargés des questions de parité hommes-femmes seront désignés parmi les fonctionnaires de rang élevé et formés selon les besoins. Le mandat de ces fonctionnaires sera modifié pour tenir compte de leur obligation à rendre des comptes sur l'intégration de la parité hommes-femmes à l'ensemble des activités.</p>
<p>E. Sensibilisation et responsabilisation accrues dans toutes les unités de la FAO</p>	<p>Les pays membres et le personnel de la FAO seront sensibles au fait qu'une démarche différenciée selon les sexes appliquée aux politiques et projets débouche sur des programmes plus efficaces, plus attrayants et qui auront plus de chances de réaliser leur but et d'obtenir les résultats attendus. Ils seront plus conscients du fait que l'égalité entre les sexes contribue aux progrès économiques et à la lutte contre la pauvreté. L'EEl recommande que le Plan d'action - Parité hommes-femmes soit pleinement intégré au cycle de programmation de la FAO et fasse l'objet de rapports spécifiques (§ 649). Ces mesures sont déjà en cours d'application. Le Plan d'action - Parité hommes-femmes et développement 2008-2013 est intégré aux activités de toutes les divisions techniques et opérationnelles de la FAO et le Directeur général reçoit désormais des rapports mensuels à ce sujet. Chaque division a élaboré une série d'indicateurs permettant de suivre la réalisation de ses objectifs d'intégration de la problématique hommes-femmes et, à terme, d'en évaluer l'impact.</p>

IV. Questions liées à la mise en oeuvre

5. La FAO aborde les questions de parité entre les sexes avec ses pays membres et au sein de l'Organisation au moyen d'une stratégie globale d'intégration des questions de parité hommes-femmes. Cette stratégie comprend un processus d'évaluation des incidences pour les femmes et les hommes de toute action programmée et considère toute préoccupation ou expérience émanant des femmes et des hommes comme une dimension intégrante de tous les stades de la conception des programmes et des politiques. L'intégration des questions de parité hommes-femmes est également un processus de changement institutionnel. Si la FAO a mieux intégré la problématique hommes-femmes dans tous ses domaines d'activité, d'importants défis doivent encore être relevés. Faute de bien comprendre l'utilité de l'intégration de considérations de parité hommes-femmes pour atteindre des objectifs de développement, certains acteurs du développement sont peu disposés à les intégrer.

6. Le principal instrument de la FAO dans le domaine de l'intégration des questions de parité hommes-femmes est le Plan d'action - Parité hommes-femmes et développement (2008-2013) dont la dernière version a été élaborée au cours d'un processus participatif qui, pendant un an, a impliqué toutes les divisions techniques. Ce document n'est pas une stratégie distincte des autres activités de la FAO, mais plutôt une compilation des stratégies sur la parité hommes-femmes contenues dans les plans de travail des divisions techniques et opérationnelles de la FAO.

7. Pour la mise en œuvre de cette stratégie, il est essentiel de pouvoir compter sur des compétences adéquates au sein des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO sur les questions de parité hommes-femmes.

Annexe 4

Projet de note stratégique Environnement, changement climatique et gestion des ressources naturelles

I. Analyse des besoins et avantage comparatif de la FAO

1. Les ressources naturelles (sol, eau, diversité génétique), le climat et les services écosystémiques sont des éléments fondamentaux de la production vivrière et de la préservation des systèmes agricoles et des moyens d'existence. Il ressort des prévisions de la croissance démographique et du développement économique à l'échelle mondiale qu'il ne saurait y avoir de progrès à long terme en matière de réalisation des objectifs globaux des États Membres sans gestion durable (conservation, amélioration et utilisation viable) des ressources naturelles.
2. Les conflits (à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales) pour l'accès à la terre, au sol, à l'eau et aux autres ressources naturelles ainsi que pour leur utilisation se multiplieront au cours des prochaines décennies. Ils seront aggravés par l'altération des conditions influant sur le cycle végétatif, la raréfaction de l'eau, les épisodes météorologiques extrêmes et divers autres effets du changement climatique. Pour y faire face, il faut, entre autres, reconnaître le caractère intersectoriel de la gestion intégrée des ressources naturelles à l'échelle locale et rattacher la gestion locale aux instruments complexes et variés qui permettent de traiter différents aspects de l'environnement à l'échelle mondiale.
3. Il est impératif, pour répondre aux besoins, de prendre en compte la gestion intégrée des ressources naturelles et leurs dimensions économiques, environnementales et sociales dans le cadre d'instruments internationaux et de l'appui apporté au niveau national. Il faudra à cet effet disposer d'une masse critique de compétences essentielles afin d'assurer la coordination et l'intégration entre les différentes unités de la FAO et les partenariats stratégiques avec d'autres organisations internationales.
4. La FAO dispose des avantages comparatifs suivants:
 - a. Elle offre un cadre permettant d'aborder dans un esprit de neutralité la gouvernance mondiale de l'environnement et des ressources naturelles dans le contexte de l'alimentation et de l'agriculture, y compris par la formulation/la négociation/le suivi d'instruments internationaux contraignants et non contraignants (conventions, codes de conduite, principes, normes et directives). Grâce à sa neutralité et à ses compétences spécialisées, la FAO est en mesure de conduire l'élaboration d'instruments internationaux de telle sorte qu'avant même d'entrer en vigueur, ils reflètent les besoins effectifs et les intérêts de ses États Membres, en particulier les pays en développement.
 - b. Elle est dotée d'une gamme exceptionnelle de compétences essentielles couvrant la plupart des aspects de la gestion des ressources naturelles et elle est en mesure, par le biais de cadres cohérents, d'associer tous les départements pertinents à l'élaboration de réponses multidisciplinaires et intégrées aux nouveaux défis, dont le changement climatique, ainsi qu'aux problèmes liés à la sécurité alimentaire et au développement des secteurs des cultures, de l'élevage, des pêches et des forêts.
 - c. Elle assure au niveau mondial l'évaluation, le suivi et la compilation de données/informations (dont elle est souvent la seule détentrice) sur la base de ressources naturelles (terre/sol, eau, climat, ressources génétiques pour l'alimentation et

l'agriculture), en se fondant sur des classifications et des normes acceptées au plan international et établies en partenariat, qui étayent à la fois les instruments internationaux et l'appui au renforcement des politiques et des capacités au niveau des pays.

- d. Elle a des liens institutionnels étroits avec des partenaires travaillant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'instruments internationaux ayant trait à l'accès aux ressources naturelles, à leur gestion et à celle de l'environnement, et elle se trouve dans une position tout à fait privilégiée pour donner des conseils à ses États Membres, et notamment aux pays en développement, sur la mise en œuvre au niveau des pays.
- e. Elle a acquis une vaste expérience de l'élaboration des politiques dans les pays en développement et établi de multiples contacts avec des organisations et instituts partenaires, qu'elle met à profit dans l'appui apporté au renforcement des politiques et des capacités pour faire face aux enjeux majeurs, y compris au moyen de son réseau de bureaux de terrain dans les pays.

II. Vision et objectifs stratégiques

5. La FAO se positionnera comme la principale source de données, de savoirs et d'appui en matière de politiques et de stratégies propres à assurer l'utilisation durable de la base de ressources naturelles pour l'alimentation et l'agriculture. Elle contribuera à optimiser les avantages économiques, sociaux, culturels et environnementaux à long terme découlant de la gestion durable et intégrée de la base de ressources naturelles, tout en satisfaisant la demande croissante d'aliments, de fibres, de combustible, de services environnementaux et de moyens d'existence pour les pauvres et en relevant les défis posés par le changement climatique au moyen de mesures d'adaptation et d'atténuation appropriées.

6. La FAO entend poursuivre les objectifs suivants, à savoir faire en sorte que:

- a. La prise de décision aux plans international et national concernant la gestion intégrée des ressources naturelles pour l'alimentation et l'agriculture repose sur des informations exactes et disponibles en temps utile, sur les enseignements tirés dans les domaines du renforcement des politiques et des capacités, sur la reconnaissance du caractère intersectoriel de la gestion des ressources naturelles à l'échelon local et sur l'arbitrage entre l'exploitation des différentes ressources naturelles et leurs aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux.
- b. L'alimentation, l'agriculture, les pêches, les forêts et l'environnement sont gérés de manière cohérente moyennant une meilleure coopération aux niveaux international et national, qui se concrétise en traduisant les accords internationaux en actions sur le terrain et en s'efforçant de concilier objectifs globaux et locaux. On pourrait retenir, entre autres mesures, les indicateurs suivants: réduction de la dégradation des terres; meilleure planification de l'utilisation des terres; amélioration de la fertilité et de la productivité des sols; amélioration de la sécurité foncière et de l'accès à la terre; efficacité accrue de l'utilisation de l'eau et gestion efficace des pénuries; utilisation durable et préservation de la biodiversité; résilience aux aléas climatiques; intensification de la fixation du carbone.
- c. Les nouveaux enjeux, dictés notamment par les effets du changement climatique, la demande de bioénergie et la nécessité de trouver un juste équilibre pour garantir la sécurité alimentaire, sont pris en compte dans le cadre de la gestion intégrée (conservation, amélioration et utilisation durable) des terres et des sols, de l'eau, des ressources génétiques, et qui comprend aussi les interactions avec les forêts et les pêches (par exemple, approches écosystémiques).

III. Résultats attendus

7. Les instruments internationaux guident, appuient et encadrent convenablement la gestion durable des ressources naturelles pour l'alimentation et l'agriculture dans les pays membres, réduisant les incompatibilités et les antagonismes entre les objectifs tels que définis par les différents secteurs, instances gouvernementales et pays, et apportant de meilleures réponses face au changement climatique.
8. Les pays membres sont aptes et s'attachent à:
 - a. évaluer, suivre et notifier l'état de leur base de ressources naturelles (terre, eau, climat, ressources génétiques);
 - b. élaborer des politiques et stratégies intégrées, multisectorielles, soucieuses d'équité entre les sexes, visant à réduire les antagonismes entre secteurs et à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles et la pérennité d'accès à ces ressources dans l'optique de favoriser la sécurité alimentaire et de préserver les systèmes agricoles et les moyens d'existence;
 - c. s'acquitter de leurs obligations au titre des instruments internationaux et opérer les changements de politiques et de nature institutionnelle nécessaires pour tirer tout le parti de ces instruments;
 - d. faire face aux effets du changement climatique, y compris par l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'adaptation et par l'amélioration des mesures d'atténuation.

IV. Caractéristiques de la mise en œuvre

9. La gestion intégrée des ressources naturelles implique une masse critique de compétences essentielles permettant de coordonner et d'intégrer les savoirs pertinents au sein de l'Organisation. Il s'agira notamment de:
 - a. définir et mettre en œuvre des cadres de travail pluriannuels pour chacune des ressources naturelles clés, en étroite concertation avec les pays membres, comme illustré par le Programme de travail pluriannuel de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (qui couvre les ressources génétiques relatives aux cultures, à l'élevage, aux forêts et aux pêches) et le Cadre programmatique proposé pour l'utilisation efficiente de l'eau (COAG/2007/7). Cette démarche servira à coordonner le travail entre tous les services pertinents de l'Organisation et à élaborer des programmes extrabudgétaires avec un appui au niveau national dans les principaux domaines intersectoriels;
 - b. identifier, pour chaque instrument international existant et proposé intéressant l'environnement et les ressources naturelles, des unités de liaison chargées de coordonner et d'intégrer les apports de la FAO à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces instruments et de mettre sur pied des partenariats stratégiques avec des organisations des Nations Unies et d'autres institutions pertinentes pour appuyer la gouvernance internationale de questions multidimensionnelles concernant la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, y compris le changement climatique dans le processus de l'après Kyoto et l'analyse des incidences de ces accords internationaux sur l'alimentation et l'agriculture;
 - c. assurer, en étroite collaboration avec les partenaires et les pays membres, la disponibilité, la gestion et l'accessibilité des données mondiales, y compris l'utilisation appropriée de la

téledétection et des systèmes d'information géographique (SIG) pour les données spatiales;

- d. renforcer les partenariats fructueux avec les organismes pertinents (par exemple, institutions des Nations Unies, GCRAI, ONG, universités, secteur privé) s'occupant de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement;
- e. utiliser efficacement les données susmentionnées pour la formulation de politiques, stratégies et études prospectives, et notamment le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, les rapports sur l'état des ressources génétiques, le zonage agroécologique, l'évaluation globale de la dégradation des sols, etc.

Annexe 5

Projet de note stratégique – Secteur des cultures

I. Analyse des besoins et avantage comparatif de la FAO

1. Le monde est confronté à une demande sans précédent de produits végétaux destinés à l'alimentation humaine et animale. Pour y répondre, la production végétale mondiale devra presque doubler au cours de la période 2000 à 2050. Comme la population humaine et l'urbanisation continuent d'augmenter, et comme un nombre croissant de personnes plus aisées partout dans le monde consomment davantage de produits d'origine animale, les prix mondiaux des denrées issues des cultures monteront si l'offre ne suit pas le rythme de la demande. Les approvisionnements peuvent aussi être affectés par divers facteurs, comme des réorientations (au profit des biocombustibles, par exemple) affectant les chaînes d'approvisionnement, l'augmentation du coût d'intrants clés (combustible et engrais) ou de mauvaises récoltes dues à des conditions climatiques défavorables, des infestations de ravageurs ou l'apparition de maladies. Dans un système globalisé, l'impact se fait rapidement sentir sous forme de pénuries alimentaires et de flambées des prix. La communauté internationale commence à prendre conscience de l'importance et de la fragilité de la sécurité alimentaire mondiale.

2. Les agriculteurs peuvent tirer profit de la hausse des prix des denrées pour peu qu'ils soient en mesure de produire et de vendre des excédents de qualité commercialisable. Néanmoins, dans de nombreux pays en développement, cette conjoncture n'entraîne pas automatiquement une amélioration des moyens d'existence ruraux du fait que les systèmes ou les infrastructures de distribution sont souvent limités. En outre, les efforts d'intensification peuvent, s'ils ne sont pas viables, compromettre les perspectives à long terme de production. L'équation, pour les pays, se pose en ces termes: produire des aliments (pour la consommation humaine et animale) et des fibres sains et de qualité en quantités suffisantes pour répondre aux exigences des consommateurs et créer des débouchés pour les agriculteurs pauvres en ressources, tout en appuyant les industries locales de valorisation des produits et en préservant la base de ressources naturelles.

3. En tant qu'organisation multilatérale neutre, la FAO joue un rôle distinctif dans l'analyse et l'élaboration d'options en vue de l'intensification durable du secteur des cultures aux niveaux national, régional et mondial. Les décideurs doivent se pencher sur des problèmes techniquement complexes liés aux ressources en terre; à la fertilité des sols; à la disponibilité de l'eau; aux ravageurs et aux maladies des plantes; et à l'impact négatif du changement climatique sur la production agricole. S'agissant de promouvoir l'intensification durable du secteur des cultures, la FAO dispose d'un certain nombre d'avantages comparatifs, parmi lesquels:

- a. la plus large perspective qui soit concernant les options à envisager pour intensifier la production agricole, associée au rôle qu'elle joue depuis toujours dans le suivi et la diffusion à l'échelle mondiale des nouvelles technologies nécessaires à cette intensification et à son expérience concrète de l'assistance aux pays souhaitant s'équiper rapidement des nouvelles technologies dans le contexte du développement;
- b. le rôle unique qu'elle assume en appuyant les travaux des secrétariats des organes normatifs internationaux (CIPV, Codex, etc.), du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, des conventions (Convention de

Rotterdam) et des accords (Code de conduite pour l'utilisation des pesticides) touchant au secteur des cultures;

- c. son rôle unique dans la promotion de processus pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques, qui constituent le fondement du Plan d'action mondial;
- d. son expertise de la promotion d'une perspective écosystémique grâce au renforcement des capacités nécessaires pour prendre en compte les questions de durabilité liées aux cultures tout au long de la chaîne de valeur;
- e. sa réputation d'organe objectif et neutre travaillant avec toutes les parties prenantes de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et appuyant les programmes en faveur des petits agriculteurs;
- f. ses antécédents en tant que fournisseur de plateformes intergouvernementales et de réseaux de connaissances techniques permettant d'étudier en partenariat les problèmes transfrontières régionaux et mondiaux, y compris avec des parties prenantes non gouvernementales.

II. Vision d'ensemble et principaux objectifs

4. L'ambition du programme de la FAO pour les cultures est de mettre au service de ses membres les connaissances et les capacités nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre, dans le secteur de la production végétale, des politiques et programmes bien conçus, propres à renforcer la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé, les revenus et les moyens d'existence et à protéger l'environnement dans un monde globalisé. Les principaux objectifs du programme sont les suivants: i) mise en œuvre au niveau national de politiques et programmes appropriés qui appuient l'intensification de la production végétale, en privilégiant les services écosystémiques, la durabilité et les moyens d'existence des agriculteurs pauvres en ressources; ii) amélioration de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles pertinentes; et iii) établissement d'un système mondial de principes, de normes et de collaboration sur les questions relatives aux cultures.

III. Principaux résultats escomptés

5. La stratégie d'ensemble de la FAO pour les cultures vise cinq résultats interdisciplinaires de grande portée. Elle intègre l'utilisation durable des ressources naturelles, l'aide à l'élaboration des politiques, l'agroforesterie et les espèces envahissantes, les systèmes de production associant riziculture et pisciculture, l'intégration culture-élevage et les aliments pour animaux, la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, les normes du Codex et la nutrition humaine, les pratiques sûres, les entreprises agricoles, l'agro-industrie et l'infrastructure rurale, le commerce international et les statistiques, les interventions d'urgence et de relèvement, la sécurité alimentaire et la gestion des connaissances, avec des activités centrales de production végétale et de protection des plantes. La stratégie fait aussi appel aux dispositifs de collaboration avec des organismes des Nations Unies (OMS, PNUE, AIEA) et d'autres (GCRAI, CDB, NEPAD, PDDAA), ainsi qu'avec des ONG et des partenaires des secteurs public et privé.

Résultats	Produits contribuant à l'obtention des résultats
1. Les gouvernements appuient l'intensification durable de leur secteur de	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la concertation internationale entre tous les partenaires sur les politiques d'intensification durable

Résultats	Produits contribuant à l'obtention des résultats
la production végétale	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement des bases scientifiques nécessaires pour comprendre et quantifier les avantages des services écosystémiques, ainsi que les effets des pratiques agricoles, et pour étayer l'élaboration de politiques propres à optimiser la prestation de services écosystémiques et à récompenser les agriculteurs qui les dispensent • Parachèvement des options et approches stratégiques recommandées pour une intensification durable de la production végétale, après avoir été conçues, testées et affinées sur la base d'études de cas de validation des concepts, pour appuyer les programmes nationaux
2. Les gouvernements appuient l'amélioration des moyens d'existence ruraux fondés sur la production végétale	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes destinés à améliorer les moyens d'existence ruraux par l'élargissement des possibilités de production et de commercialisation accessibles aux agriculteurs et à encourager le développement des sous-secteurs qui semblent les plus prometteurs du point de vue des moyens d'existence • Identification des contraintes majeures en matière de technologie et d'infrastructure en vue d'améliorer la qualité des conseils sur les investissements propres à renforcer l'accès des agriculteurs aux technologies, aux connaissances et aux marchés
3. Les gouvernements mettent en œuvre des mesures d'appui à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phylogénétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Application plus complète aux niveaux national et régional du Plan d'action mondial sur les ressources phylogénétiques • Mise en œuvre de l'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale
4. Les gouvernements établissent des normes intéressant le secteur des cultures, y compris la collaboration transfrontière requise	<ul style="list-style-type: none"> • Pleine participation des pays aux organes chargés d'établir des normes internationales (CIPV, <i>Codex</i>), dans le cadre d'un processus ouvert et transparent d'élaboration de normes phytosanitaires harmonisées et reconnues par l'Accord de l'OMC sur les mesures phytosanitaires • Amélioration du respect, à l'échelon national, des obligations au titre de la CIPV et des normes internationales sur les mesures phytosanitaires • Application de la Convention de Rotterdam dans un plus grand nombre de pays • Appui effectif à l'application du Traité international relatif aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture • Mise en place du forum de consultation intergouvernementale sur les grandes questions récemment apparues dans le secteur des cultures
5. Les gouvernements gèrent avec succès les attaques de ravageurs et	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de systèmes nationaux et régionaux de surveillance et d'alerte rapide pour les principaux ravageurs et les maladies majeures des végétaux, avec dispositifs de

Résultats	Produits contribuant à l'obtention des résultats
les flambées de maladies des végétaux	<p>prévision et cartographie de la vulnérabilité, afin de maîtriser la propagation internationale de ravageurs et leur introduction dans des zones menacées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension et examen périodique de l'impact des ravageurs et des maladies (sur le commerce international et la sécurité alimentaire), ainsi que des options de gestion ou de maîtrise

IV. Caractéristiques de la mise en œuvre

6. Diffusion de connaissances et d'informations et activités de sensibilisation: Le programme de la FAO pour les cultures donne des informations et une analyse sur les options en matière de production végétale et de protection des cultures afin d'aider les États Membres à optimiser leur planification et leurs choix stratégiques compte tenu de leur situation sociale, économique et environnementale.

7. Appui à l'élaboration de politiques et renforcement des capacités: Le programme de la FAO pour les cultures aide les États Membres à prendre des décisions en connaissance de cause et influe sur le développement de technologies et de politiques appropriées. L'information, l'analyse sectorielle et l'aide à la prise de décisions constituent l'essentiel de la contribution du programme au renforcement des capacités de développement des communautés visées.

8. Tribune neutre et appui à l'établissement de normes et aux initiatives internationales: Divers aspects du secteur de la production végétale, comme les ravageurs et les maladies des plantes, la sécurité sanitaire des aliments, les ressources phytogénétiques, le commerce international de certains pesticides dangereux ou le code de conduite sur l'utilisation des pesticides, font l'objet de négociations/réglementations internationales nécessitant une action intergouvernementale pour laquelle le programme cultures de la FAO offre des services de secrétariat ainsi que des avis et des orientations.

9. Appui aux États Membres, y compris interventions d'urgence: C'est grâce à son réseau de bureaux décentralisés que la FAO peut aider ses Membres à gérer leurs cultures en fonction des priorités établies dans les *Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme*. Un appui direct est fourni en cas d'attaques majeures de ravageurs ou de flambées de maladies des plantes, ou dans le contexte du relèvement à la suite de catastrophes ou de situations d'urgence.

10. Orientations données aux Membres: Le programme de la FAO pour les cultures bénéficie du soutien et des orientations fournis par les instances intergouvernementales s'occupant des questions de production végétale et de protection des plantes (CMP, Comité de l'agriculture, CRGAA, Traité international sur les RPGAA, organisations régionales de protection des plantes, commissions de lutte contre le criquet pèlerin, Commission internationale du riz, etc.).